

Suite au maintien de la fermeture des Recyparcs par le Gouvernement wallon et en partenariat avec Idelux Environnement, une collecte des PMC en porte-à-porte sera organisée par les services communaux afin d'éviter une accumulation trop importante.

Seuls les déchets PMC seront ramassés lors de cette collecte. Pour rappel, il s'agit des bouteilles et flacons en plastique, des emballages métalliques (cannes, boîtes de conserve, barquettes) et des briques en carton (lait et jus). Voir le détail ci-dessous.

Nous demandons que ces déchets soient disposés à rue devant votre habitation pour 7h. Les déchets déposés après cette heure ne seront pas ramassés.

Les déchets doivent être placés dans un contenant solide, propre et fermé (sacs en plastique) ou facilement déversable par nos équipes (caisses ou mannes - attention, ces dernières ne seront pas ramassées). Veillez à ce que cela ne s'envole pas. Nos ouvriers ont la consigne de ne pas faire de collecte pour les habitations qui ne respectent pas ces consignes.

Un second passage des ouvriers n'est pas prévu. Des solutions seront envisagées pour la suite en fonction des résultats de ce ramassage. Nous reviendrons vers vous.

Le planning de ramassage en porte-à-porte est le suivant :

Jeudi 16 avril : Champlon, Journal et Grainchamps

Vendredi 17 avril : Erneuville, Belle-Vue, Beaulieu, Cens, Wembay, Trèfontaines, Wyompont, Berguème

Lundi 20 avril : Tenneville, Prelle Ortheuville, Laneuville-au-Bois

Nous rappelons que cette collecte est prévue prioritairement pour les personnes ne disposant pas d'endroits de stockage.

Pour préserver nos équipes, nous vous demandons d'être responsables en la matière.

P Bouteilles et flacons en Plastique



Exclusivement bouteilles et flacons en plastique.

M Emballages Métalliques



Canettes et boîtes de conserve, aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques.

C Cartons à boissons





Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon afin de gagner de la place dans le sac PMC.

Attention, tous les plastiques ne sont pas des PMC !

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Le gobelet en plastique



Le pot de yaourt



La frigolite, les papiers en aluminium et cellophane



DÉCHETS RÉSIDUELS = duobac



Les barquettes et les ravieres en plastique



Tous les autres emballages et objets en plastique